

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Couvrette

<https://www.cadre21.org/membres/f6c09dcca0682274f04cee47>

Date d'obtention : 2024-01-25 14:52:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

1. Nous devons travailler en équipe dans l'école et aviser la direction
2. Intervenir auprès de tout les témoins

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Etre plus confiante dans les interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas voir les photos

De lire le questionnaire dans totalité et être neutre dans ma lecture.